



Congé frauduleux ou pas?

Par **jfinet**, le **26/11/2014** à **11:23**

Bonjour,

Mon propriétaire ma donné congé pour habiter personnellement sa maison, suite à mon départ il a semble t'il emménagé dans les jours qui ont suivis. Seulement a peine un mois plus tard il a mis la maison en vente sans que j'en soit informé.

On peut donc voir les choses sous plusieurs angles:

- Le congé pour habiter à été respecté mais la mise en vente si tôt après sème le doute sur la réelle motivation du propriétaire.
- Malgré son emménagement le congé est frauduleux puisque le bien est mis en vente très rapidement après sa libération.
- Dans tout les cas quid de mon droit de préemption?

Merci de vos éclairage.